

Maitriser les principes conventionnels de classification des emplois

Public

- Fonctions RH
- Responsables administratifs
- Comptables
- Dirigeants PME / TPE
- Managers opérationnels

Prérequis

Aucun

Accessibilité

[Tous nos espaces sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.](#)

Agenda

Durée : 1 jour (7 heures)

Date(s) : Nous consulter

Cité des entreprises 60 avenue Jean Mermoz 69008 LYON

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques et méthodologiques
- Etudes de cas pratiques
- Travaux en sous-groupes et partages d'expériences
- Mise à disposition de supports et outils opérationnels

Modalités de suivi et d'évaluation

- Attestation de fin de formation
- Evaluation de fin de formation (Quiz)
- En option : Certification CCPM « classification » (cout en sus)

Tarif

500 € HT

Contact

Mailis CISSE
04 78 77 06 20
m.cisse@uimmlyon.com

Délai d'accès

Vous avez jusqu'à 3 jours
avant la date de la formation
pour vous inscrire.

Objectifs :

- *Appréhender les principes d'application de la classification dans la métallurgie*
- *Maîtriser les méthodes et outils permettant l'analyse, la description et la cotation des emplois*
- *Pérenniser la méthode de classement des emplois*
- *Articuler classifications conventionnelles et les processus RH*

Programme :

Le rôle d'une classification conventionnelle

- Définition, historique, enjeux et incidences

La méthode de classement des emplois

- Les principes fondamentaux : échelle hiérarchique unique, classement de l'emploi tenu et cotation à l'aide de critères classants
- Le référentiel d'analyse, le glossaire paritaire, le guide pédagogique paritaire
- La revue de cohérence

La fiche descriptive d'emploi :

- Focus sur la cartographie des emplois, étape préalable aux travaux de description
- Les notions à appréhender : métier, emploi, poste de travail et activités significatives,...
- L'élaboration d'une fiche descriptive d'emploi au regard de la CCMN
- Les bonnes pratiques de rédaction : verbes d'action et questions à poser...

Les bonnes pratiques de la mise en œuvre du système de classement

- Les points spécifiques : le critère connaissance, l'entretien professionnel, l'évolution du contenu de l'emploi tenu, la création d'une nouvelle fiche descriptive d'emploi, ...
- La mise en place d'un processus pour garantir les fondamentaux du système de classement des emplois (pérennisation du système de classement)

L'articulation de la classification avec les processus RH :

- Le recrutement, la rémunération, les entretiens, les parcours professionnels...